

essentiellement sur l'exportation de matières premières et qu'elle est fortement vassalisée.

Mais aujourd'hui le monstre qu'ils ont créé est en train de s'effondrer. A cause des deux millions de chômeurs, la production de biens et de services est au point mort, les recettes fiscales sont à la baisse et les déficits se creusent. Que fait le gouvernement? Il sabre dans les allocations familiales, dans les pensions des employés de la Fonction publique à la retraite et dans les prestations de la vieillesse.

C'est une mesure insidieuse qui rogne sur les revenus des personnes âgées et sape leur droit de vivre dans la dignité et de participer à la richesse d'une société qu'ils ont aidé à créer. Le Nouveau parti démocratique est partisan de l'indexation intégrale. L'indexation est un principe fondamental. Il devrait tout simplement permettre aux pensionnés d'acheter en 1983 un panier de provisions identique à celui qu'ils pouvaient se permettre avec leur pension de 1982. Le bill C-131 ne le leur permettra pas, car il stipule que les pensions ne pourront augmenter de plus de 6 p. 100 quel que soit le taux d'inflation—et personne ne prévoit qu'il tombera à 6 p. 100.

Il est important de comprendre que le plafonnement de la hausse des pensions ne contribuera en rien à résoudre notre crise économique. Le projet de loi ne créera aucun emploi, ne stimulera pas la production, et ne fera pas augmenter les recettes fiscales non plus. Il ne permettra de réduire que d'une infime fraction le déficit de 23.6 milliards de dollars. Si le gouvernement se servait des 105 millions que le projet de loi lui permettra d'économiser, comme il le soutient, sur deux ans, pour réduire le déficit, celui-ci ne ferait que passer de 23.6 à 23.5 milliards de dollars. On punit les personnes âgées. Selon moi, au lieu de résoudre la crise économique, le bill C-131 va l'aggraver.

● (1640)

Ma circonscription, qui comprend la partie sud de l'île de Vancouver et les îles du Golfe, l'un des endroits les plus attrayants au Canada, compte environ 11,000 personnes de plus de 65 ans qui reçoivent la sécurité de la vieillesse. Je suppose qu'à peu près la moitié d'entre elles ne reçoivent pas le supplément du revenu garanti. Cela signifie qu'entre 5,000 et 6,000 personnes âgées de ma circonscription recevront moins l'année prochaine en fait de pension de vieillesse qu'elles n'auraient reçu si le gouvernement ne faisait pas adopter ces mesures législatives de force par la Chambre. A une époque où l'industrie forestière sur l'île de Vancouver souffre de chômage massif, les revenus des personnes âgées sont le seul facteur de stabilité économique dans notre région. La majorité de ces gens ont des revenus modestes.

Comme je l'ai dit l'île de Vancouver et les îles du golfe sont des régions attrayantes pour les retraités et nombre d'entre eux ont été capables de s'acheter des maisons modestes. Dans la plupart des cas, ils ne vivent pas dans une pauvreté extrême en raison des luttes qu'a livrées le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). Dans les grandes villes, des personnes

âgées vivent réellement dans la pauvreté, mais ce n'est généralement pas le cas dans notre région. Toutefois, rares sont ceux qui ne sont pas obligés de surveiller leurs dépenses de près chaque jour pour être sûrs d'avoir suffisamment pour se rendre à la fin du mois. Ce projet de loi rendra leur tâche encore plus difficile.

Il s'agit d'un projet de loi insidieux, parce que ses effets ne seront pas constatés immédiatement. Lentement, mais graduellement, il sapera le revenu de ces gens et des personnes âgées qui suivront, au point qu'ils auront, dans le spectre économique, une place inférieure à celle qu'ils occupent présentement. Or, nous voudrions voir leur situation s'améliorer et non se détériorer.

On estime qu'avec une inflation de 10 et 9 p. 100 seulement, pour l'an prochain et l'année d'après, les personnes âgées perdront environ \$300 au cours des deux prochaines années. Cet argent, ils en ont besoin pour pouvoir lutter contre l'inflation. Le gouvernement nous dit que l'inflation régresse et que nous allons atteindre l'objectif mirifique de 6 ou 5 p. 100. Si effectivement le taux d'inflation se rapproche de 6 p. 100 comme le prétend le gouvernement, à quoi sert le projet de loi?

Il est exact que les pensions étaient indexées au coût de la vie, mais cette indexation avait précisément pour but de tenir compte du facteur inflationniste et c'est absolument faux de prétendre que les pensions ont contribué à l'inflation. Partant de là, ce n'est pas en réduisant le montant des pensions que l'on va juguler l'inflation. Le bill C-131 se trouve à pénaliser les Canadiens qui ont le plus besoin d'argent, surtout si le taux d'inflation n'est pas ramené à 6 p. 100. Ce sont précisément les personnes âgées qui ont le plus à souffrir de l'inflation et pourtant le projet de loi les pénalise, ce qui rend cette mesure à la fois injuste et inutile.

Il faut bien comprendre qu'en plafonnant l'indexation des pensions durant les deux prochaines années, on ne va pas simplement réduire leur montant durant ce laps de temps. On va aussi réduire d'autant la base de calcul de l'indexation pour les années à venir. C'est pourquoi nous appuyons l'amendement présenté par le député d'Okanagan-Nord (M. Dantzer), amendement qui permettra de ramener au niveau normal le taux de base de la pension à compter de 1985. En d'autres mots, cet amendement vise à s'assurer que malgré une réduction du revenu des personnes âgées en 1983 et 1984, le taux de base en 1985 sera exactement ce qu'il aurait été si les pensions n'avaient pas été désindexées au cours des deux années précédentes.

On peut peut-être se demander si les pensions seront un jour de nouveau indexées complètement. Quand on pense que ce projet de loi ne fait, en gros, rien pour relancer l'économie, puisqu'il ne permet pas de réduire le déficit ou de recueillir les sommes nécessaires pour d'autres projets, on peut se demander si le programme des 6 et 5 p. 100 n'est pas qu'un début et si nous ne risquons pas d'assister à une réduction graduelle mais régulière du montant versé au titre de la sécurité de la vieillesse. Sur ce point, ce projet de loi est avant tout rétrograde.